

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

OWM Deliclean

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Synonymes	Spezial-Schwimmbadreiniger
Utilisation de la substance/de la préparation	Nettoyeur piscine
Code du produit	8771
Identification de la société/entreprise	OWM AG Leisibachstrasse 7 CH-6037 Root Fon +41 (0)41 850 65 81 Fax +41 (0)41 850 65 88 www.owm.ch info@owm.ch
Téléphone en cas d'urgence	+41 44 251 51 51 (Tox Center)
Date de révision	04.04.2013/SS
Version	004

2. Identification des dangers



Inflammable. Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/Information sur les composants

Composants		CE-Symbole(s)	Phrase(s) de risque	CAS	EINECS
)			

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methylether	5% - 10%		R-10-67	107-98-2	203-539-1
Isopropanol 100%	5% - 10%	F,Xi	R-11-36-67	67-63-0	200-661-7
1-Ethyl-2-pyrrolidinon	2.5% - 5%	Xi	R-41	2687-91-4	220-250-6
tetrapotassium pyrophosphate	1% - 2.5%	Xi	R-36/37/38	7320-34-5	
d-limonene	1% - 2.5%	Xi,N	R-10-38-43- 50/53	5989-27-5	227-813-5

4. Premiers secours

Conseils généraux	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de respiration coupée, donner de l'oxygène.
Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves. Donner de l'oxygène.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement à l'eau abondante. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié	Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Eau abondante en jet.
Dangers spécifiques	En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Stockage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas entreposer près des acides.
Utilisation(s) particulière(s)	Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/préparation.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

EU	1-Methoxypropanol-2 (CAS 107-98-2) Limite d'exposition autorisée 375 mg/m ³ Limite d'exposition autorisée 100 ppm Limite d'exposition à court terme 568 mg/m ³ Limite d'exposition à court terme 150 ppm Remarques: Skin
-----------	--

Suisse

1-Methoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)

Valeurs limites d'exposition 100 ppm

Valeurs limites d'exposition 360 mg/m³

Limite d'exposition à court terme 200 ppm

Limite d'exposition à court terme 720 mg/m³

Time limit (frequency x time period): 4x15

Surveillance biologique

Groupe C: Un dommage au foetus est improbable si les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Valeurs limites d'exposition 200 ppm

Valeurs limites d'exposition 500 mg/m³

Limite d'exposition à court terme 400 ppm

Limite d'exposition à court terme 1000 mg/m³

Time limit (frequency x time period): 4x15

Surveillance biologique

Groupe C: Un dommage au foetus est improbable si les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées.

D-Limonene (CAS 5989-27-5)

Valeurs limites d'exposition 20 ppm

Valeurs limites d'exposition 110 mg/m³

Limite d'exposition à court terme 40 ppm

Limite d'exposition à court terme 220 mg/m³

Time limit (frequency x time period): 4x15

Sensibilisant

Groupe C: Un dommage au foetus est improbable si les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Protection des mains

Gants en latex. EN 374. Temps de percée: 1 h.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

Tablier résistant aux produits chimiques. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme

Liquide.

Couleur

Bleu clair.

Odeur

citron.

Propriétés physiques et chimiques	pH: 8.5 (non dilué) Point d'éclair: n.a.. Solubilité dans l'eau: complètement soluble. Solubilité dans les graisses: insoluble. Point/intervalle d'ébullition: 100 °C. Densité: 1.01 g/ml. Limites d'explosivité: non applicable.
--	---

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas congeler. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières à éviter	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	DL50/orale/rat = 2000 mg/kg. 1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methylether (CAS 107-98-2) DL50/cutanée/lapin = 11000 mg/kg. DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg. d-limonene (CAS 5989-27-5) DL50/orale/rat = 5300 mg/kg. Isopropanol 100% (CAS 67-63-0) DL50/cutanée/lapin = 12800 mg/kg. DL50/orale/rat = 5045 mg/kg. LDLO/orale/human = 3570 mg/kg.
Effets locaux	Risque de lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité à long terme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12. Informations écologiques

Mobilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

13. Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produit / produit non utilisé	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Eliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Proper shipping name HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. No ONU 3295. Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Risk No. 30. Quantité limitée 5 L. Code de tunnel D/E
IMO	Proper shipping name Hydrocarbons, liquid, n.o.s. No ONU 3295. Classe 3. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 3. Quantité limitée 5 L. No EMS F-E, S-D. Marine Pollutant no
ICAO	Proper shipping name Hydrocarbons, liquid, n.o.s. No ONU 3295. Classe 3. Groupe d'emballage III. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).

15. Informations réglementaires

CE-Symbole(s)	Xi - Irritant.
Phrase(s) de risque	R10: Inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité	<p>S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux. S37: Porter des gants appropriés. S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S56: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.</p>
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette	<p>1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methylether, CAS-No. 107-98-2, CE-No. 203-539-1 d-limonene, CAS-No. 5989-27-5, CE-No. 227-813-5</p>
Informations réglementaires	<p>Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: phosphates Fragrances allergisantes: d-limonene VOC (CH) = 14.74 % %</p>

16. Autres données

Utilisation recommandée	Produit de nettoyage
Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3	<p>R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	<p>Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.</p>

